
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIES**

Séance du : 9 juin 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglies, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 11 ; votants : 13 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Nicolas DUBOIS, Jean-Marc POUILLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Marietta DE WEERT, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCE et Agnès SIMOND

Absents : Vincent PELLETIER

Procuration : Eric COUDRON à Jacques ROUX, Séverine QUICHOT à Marietta DE WEERT et Anne-Laure DUPASQUIER à Anne CHOUVET

Secrétaire de séance : Marietta DE WEERT

Objet : Programme voirie communale 2023 – Opération 40

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023/0504/024 du 5 avril 2023 approuvant le budget principal de la commune 2023,

Madame le Maire expose qu'il convient d'arrêter le programme de voirie communale pour l'année 2023.

Elle propose de procéder à la réfection d'un ancien muret en pierre sèche qui soutient la route de la Carrière, au droit des parcelles E8 et E9. En effet, il présente aujourd'hui une dégradation importante qui pourrait engendrer une déstabilisation de la route ainsi qu'un risque pour la maison d'habitation située en contrebas.

Aussi, les travaux prévisionnels consisteraient en la réalisation d'un enrochement bétonné, drainé à l'arrière.

Elle rappelle que le Département a octroyé à la commune une subvention de 6 000€ sur ces travaux pour un montant total de 14 427,76 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Fixe** le programme voirie 2023 comme énoncé ci-dessus ;
- **Accepte** la subvention du Département des Hautes-Alpes au titre de la voirie 2023 d'un montant de 6 000€ ;

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

